

Séance du 15 novembre 2018 à 19 heures

Le quinze novembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune d'Arcambal, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont-La Rauze), Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (26)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La Rauze), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme BOYER Noëlle (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), Mme LANES Bénédicte (Douelle - procuration donnée à M. DIZENGREMEL), M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert - procuration donnée à M. JOUCLAS), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), M. VIVIER Jean-Luc (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), Mme HILT Martine (Pradines - procuration donnée à M. MARRE), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus).

Procurations : 8

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20181115-09_15_11_18-DE
Reçu le 21/11/2018

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction de la Prospective territoriale

Objet : Approbation du Contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 de
Catus

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 15 novembre 2018

Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Emily Hauck
Direction de la Prospective territoriale

Objet : Approbation du Contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 de Catus

Mesdames, Messieurs,

Par délibération de la commission permanente en date du 16 décembre 2016, la Région Occitanie a validé la mise en place d'un nouveau dispositif en faveur du développement et de l'attractivité des bourgs-centres. Sur notre territoire, trois bourgs-centres ont été identifiés selon les critères définis par le Conseil régional : Catus, Pradines et Saint-Géry-Vers.

Ce dispositif sera concrétisé par des contrats pluriannuels « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » constituant un sous-ensemble contractuel du contrat territorial Occitanie du Grand Cahors approuvé en commission permanente de la Région le 20 juillet 2018.

Afin d'élaborer ce document contractuel, vous avez approuvé par délibération en date du 9 novembre 2017, la réalisation d'une étude visant l'élaboration d'un projet de développement et de valorisation de chacun des trois bourgs-centres.

Le Contrat Bourg Centre Occitanie 2018-2021 de Catus s'appuie sur les conclusions de cette étude et s'articule autour de trois axes stratégiques.

Axe 1 - Retrouver un centre bourg dynamique et attractif

Les services et les commerces, sources d'emploi importantes pour les catussiens, desservent à la fois les habitants de Catus et ceux des communes aux alentours. Concentrés dans le centre du bourg et offrant une grande variété de services (cave à vin, café, salon de coiffure...), les commerces pourraient générer des flux encore plus importants. Lors de l'étude, la mise en valeur du caractère patrimonial du centre-bourg ainsi que l'augmentation de la place réservée aux piétons et aux espaces publics partagés (terrasses de café...) ont été identifiés comme des leviers majeurs pour son attractivité. La stratégie vise donc l'aménagement qualitatif des espaces publics du centre-bourg, la mise en place d'une Opération Façade et la rénovation des logements.

Axe 2 - Conforter l'attractivité résidentielle du centre-bourg

Afin d'inverser la tendance démographique et soutenir les commerces, la commune de Catus doit conforter l'attractivité résidentielle du centre-bourg, qui est notamment liée à son offre de services. La commune souhaite donc anticiper les besoins futurs de ses habitants en termes d'équipements.

Axe 3 - Valoriser le cadre naturel

Le cadre naturel de Catus est un atout majeur pour son attractivité à la fois résidentielle et touristique. Le réaménagement récent du Lac Vert et les réflexions en cours sur la reconversion du site de Blanchard présentent l'opportunité de s'interroger sur le développement touristique en lien avec ces équipements phare.

La mise en œuvre du contrat Bourg Centre Occitanie ci-annexé fera l'objet, chaque année, de programmes opérationnels. La gouvernance de ce contrat sera assurée par le Comité de pilotage stratégique et de suivi à l'échelle du territoire de l'agglomération du Grand Cahors.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le projet de contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 de Catus, ci-annexé, sous réserve des dernières modifications apportées par les partenaires et tout document à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE